

Les professionnels de la politique ressortent du chapeau ce vieux joker usé : « les militaires »

Description

L’armée « en statique » aux abords des bâtiments afin de laisser du temps et de la marge de manœuvre aux policiers et gendarmes. Tout cela est quand même très martial, comme si on pouvait sauver, avec des coups de menton, une République décidément aussi obèse qu’impotente.

C’est tout de même curieux, vous ne trouvez pas ? Cela fait plusieurs décennies que le recours à l’armée est le dernier fantasme de tous ceux qui ne savent pas comment régler les problèmes. Tout cela est non seulement idiot, comme tous les recours à la force brute, mais aussi totalement inculte, parce que cela montre une profonde méconnaissance des institutions nationales.

Guerre civile

L’armée a vocation à défendre les Français à l’étranger. Elle n’est réquisitionnée sur le territoire national que quand les moyens de l’Intérieur sont insuffisants ou inadaptés. C’est le cas de l’opération Sentinelle, interminable pensum pour de jeunes soldats rêvant d’aventure, et qu’aucun politique n’aura le courage d’arrêter. Quand l’armée maintient l’ordre sur le territoire national, cela s’appelle la guerre civile. C’était le cas lors des répressions de la Commune ou des émeutes de mineurs, Jean-Luc Mélenchon s’en souvient certainement, puisque le 1er mai commémore la répression sanglante de Fourmies.

La dernière fois que le pouvoir a fait appel à son armée pour régler les problèmes, c’était en Algérie française. Peut-être la situation de guerre ethnique dans laquelle nous nous trouvons déjà n’a-t-elle pas besoin de ce genre de sous-titres ?

Par ailleurs, les règles d’engagement de l’armée ne sont pas les mêmes que celles de la police. Un militaire n’est pas censé utiliser de l’« armement non létal » face à un ennemi. Il gradue sa riposte, comme tous les détenteurs d’un droit monopolistique à la violence légitime. Mais on ne lui demande pas de tirer au LBD sur des talibans ou au canon à eau sur des suppôts de Daech. C’est tout simplement un autre métier.

Le fait d'avoir remis au goût du jour le service militaire, sur la base du volontariat, est une bonne idée pour au moins une raison : d'ici quinze ou vingt ans, quand les vieux parleront d'envoyer l'armée, nous aurons une jeune génération qui sait de quoi elle parle, et qui leur expliquera gentiment que la fascination pour les réponses exagérément fermes est souvent une marque d'impuissance physique. Il suffit, en général, que la police fasse le travail qu'elle est censée faire. Comme la Justice. Comme l'Éducation nationale. Comme la famille. Comme l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. C'est peut-être tout cela, le problème. Mais en tout cas, l'armée n'est en aucun cas la solution à toutes ces insuffisances manifestes.

Dans l'esprit collectif, l'armée représente l'autorité. Il est normal que la population réclame sa présence en de telles circonstances. La population ne « fantasme » pas. Elle a besoin de vraies réponses à de vrais problème. Et à circonstances exceptionnelles, moyens exceptionnels, non ?

« La doctrine du maintien de l'ordre » prouve à chaque fois son inefficacité et à chaque fois elle est à nouveau amputée : y'a comme un défaut aurait dit Fernand Raynaud…

Quand Mitterrand a voulu supprimer l'école libre, il y a eu 2 millions de personnes dans les rues pour dire « Non ! ». Aujourd'hui, « O tempora o mores » face à 100 000 trublions, on préfère pleurer, se lamenter et « attendre le messie »…

Ne sous-estimons pas la colère de la population française et l'état de délabrement de notre nation !

Si on n'avait pas retiré aux parents le droit d'éduquer leurs enfants avec deux claques et au lit… Il est inutile de demander aujourd'hui : « Mais où sont les parents ? »

En tant qu'ancien militaire de carrière, je crois pouvoir dire que nos politiciens bavards impénitents ont les mêmes compétences militaires qu'agricoles ou qu'éducatives, c'est-à-dire virtuelles et enfantines. Ils confondent encore jeune et racaille. Pour diriger quelque chose, il faut en avoir les capacités.

Giorgia Méloni n'a pas hésité une seconde. L'armée vient renforcer la Police et les Carabinier. Avec les ordres nécessaires et les décrets lois « anti racailles ». Nos politiciens incultes en la matière devraient commencer par lire le Code de la Défense de 2004, lui-même reprenant et mettant au goût du jour les missions fixées à la Défense Nationale par l'ordonnance de janvier 1959 consécutive à l'adoption de la Constitution de janvier 1958.

Le Code de la défense qui fixe dans les missions générales de la DN, entre autres, la protection de l'intégrité du territoire et de la vie de la population, et dans celles particulières des armées, la défense du territoire et la protection des populations notamment en cas de crise majeure.

L'engagement des armées n'est donc que question d'analyse du niveau de crise et de menaces par le gouvernement : sédition ou pas, actes assimilables à du terrorisme ou pas, intelligence avec des puissances étrangères ou pas, etc… donc de courage politique ! Vaste problème dirait le général de Gaulle !

Si, un jour, la France décidait d'envoyer l'armée pour faire régner l'ordre républicain, il faudrait prévoir des myriades de psychologues sur tout le territoire afin d'accompagner nombre de précieuses sommités qui ne connaissent de la guerre que les quelques images floutées que l'on veut bien leur

diffuser.

Tout notre système de gouvernance est vérolé et c'est lui qu'il faut commencer par soigner.

Où est le remplaçant français de Churchill qui a sauvé l'Angleterre et l'a entraînée à se battre en ne lui offrant que « de la sueur, du sang et des larmes » ?

« Il suffit que » n'est pas très éloigné du « y a ka faut Kon » !

« L'appel » à l'Armée pour rétablir l'ordre, ce serait mettre les pieds dans une autre dimension : celle de la guerre civile.

Qui, alors aurait l'autorité pour donner les ordres qui s'imposeraient ?

C'est une autre question plus dramatique pour la France !

La France est lancée sur le toboggan…



Gérard Cardonne
ancien militaire de carrière

Categorie

1. International

date créée
11 novembre 2026